

Accompagner les acteurs locaux dans l'innovation

La Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, la DGALN, assure avec le Conseil général au développement durable, le CGDD, la maîtrise d'ouvrage de l'appel à projets Démonstrateurs industriels pour la ville durable (APDIVD). Dans quel but et sous quelle forme est mené ce dernier ? Entretien avec Sabine Baillarguet, Chef du bureau des opérations d'aménagement - AD5, Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages à la DGALN.



Sabine Baillarguet.

Dans quel but a été lancé l'appel à projets ?

Il s'agit de trouver un cadre incitatif et d'accompagnement pour que des projets innovants se concrétisent sur le territoire et servent d'exemple en France et à l'étranger. Nous voulons promouvoir un savoir-faire français en matière de ville durable. Nous cherchons à repérer des projets très innovants sur la conception et la gestion de la ville, mêlant plusieurs fonctions urbaines de manière intelligente. Ces projets doivent proposer des solutions pour la ville durable permettant de limiter leur impact sur l'environnement et garantissant un usage plus sobre des ressources naturelles.

Qui pouvait y répondre ?

Il était ouvert à des consortiums d'entreprises, associés à des collectivités.

Etes-vous satisfaite du niveau de participation ?

L'appel d'offres a été lancé officiellement le 8 octobre 2015. Les candidats devaient répondre pour le 13 novembre. En dépit d'un délai court, nous avons enregistré 22 candidatures.

Comment expliquez-vous cet engouement ?

L'appel à projets a rencontré une demande forte. Dans certains cas, des partenariats entre entreprises et collectivités existaient déjà. L'appel d'offres a alors représenté une opportunité de mise en avant de projets matures. Nous ne nous attendions pas à autant de réponses et n'avions probablement pas mesuré l'attente des entreprises d'un partenariat avec nous. Nous sommes également surpris de la variété de types de projets autour des services urbains et des entreprises qui les portent. On trouve aussi bien d'importantes entreprises du BTP que des start-up et des acteurs du public.

Comment ont été sélectionnés les projets ?

Un atelier de travail interministériel, avec des agences de l'Etat, s'est déroulé le 25 novembre 2015, pour analyser les projets répondant le plus aux attentes. Onze lauréats

ont été sélectionnés par la ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie (ndlr : devenu Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer) et la ministre du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité (ndlr : devenu Ministère du Logement et de l'Habitat durable) – et désignés officiellement en conseil des ministres le 23 décembre. Cinq projets, bien que devant être consolidés mais s'inscrivant dans le périmètre des attentes de l'appel à projet, ont également été retenus. À l'issue d'un travail mené avec les porteurs de ces cinq projets pour approfondir certains points, une nouvelle sélection mi-février a permis de choisir des lauréats supplémentaires.

Quel est le devenir des lauréats ?

Il y a peu d'argent à la clef, avec cet appel d'offres. Ce n'est pas la finalité. Il s'agit surtout de mettre en place un accompagnement de l'Etat pour que les projets se réalisent dans les territoires. L'accompagnement local permettra, sous l'autorité des préfets, un suivi au plus près du projet pour faciliter sa mise en œuvre. L'accompagnement national permettra de résoudre des problématiques plus pointues avec des expertises particulières que le local ne peut pas mobiliser et, le cas échéant, de solliciter les capacités de dérogation de l'Etat. Le niveau national organisera aussi le partage des questions communes à plusieurs projets à travers des groupes transversaux profitables à tous. Cet accompagnement est prévu pour 5 ans environ, selon les projets. Actuellement, nous travaillons sur les spécificités de chaque projet pour définir de quel accompagnement chacun a besoin. Cette phase doit durer jusqu'à l'été 2016.

Comment vont être valorisés les projets ?

Chacun bénéficiera d'une visibilité au niveau national et international. Le dispositif de communication n'est pas encore arrêté, sachant que chaque porteur de projet aura aussi de son côté sa propre stratégie de communication. La valorisation va également passer par les évolutions de la réglementation que vont permettre les projets.